

LE VÉRIDIQUE.

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Du 2 FLOREAL, l'an 4 de la République Française. (Mercredi 26 AVRIL 1796, v. st.)

Nouvelles de Vienne et de Francfort. — Inquiétudes des Hambourgeois. — De mission de P. L. Astier membre du bureau central du canton de Paris. — Adoption d'un projet de résolution sur la manière de mettre en jugement les sourds et muets. — Première épître au représentant du peuple Camus. — Renouvellement du bureau. — Visites domiciliaires faites à Lry. — Formation d'un camp dans la plaine de Grenelle.

AVIS ESSENTIEL.

Le propriétaire de ce journal est toujours dans l'intention de remplir les engagements contractés par le bureau de la rue d'Antin, à l'égard des abonnés; mais il désire connoître ceux qui après savoir établi la comparaison entre le *Véridique* et le *Rôdeur*, croiront devoir préférer l'un à l'autre; il invite donc les personnes qui reçoivent le *Véridique* à l'instruire de leur choix dans le plus court délai; celles qui, d'ici au 15 floréal, n'auront point communiqué leurs intentions d'une manière positive, seront censées ne plus vouloir du *Véridique*, et tout envoi leur sera supprimé à cette époque fixe.

On prévient aussi les abonnés que ce journal va acquérir un nouveau degré d'intérêt par l'établissement d'une correspondance exacte et fidèle. On y fera le dépouillement de ce qu'on lit de plus curieux dans les papiers étrangers; on peut même assurer que nulle feuille publique ne devancera celle-ci par la fraîcheur des nouvelles.

Le prix de l'abonnement est de 750 liv. ou 9 l. en numéraire. Les lettres et avis doivent être adressés francs de port au cit. LEROUX commis à ce journal, rue des Prêtres S. Germain-l'Auxerrois, n°. 42.

NOUVELLES DIVERSES.

Vienne, 2 avril. Des circonstances particulières, qui n'ont rapport en aucune manière à la guerre ou à la paix, sont uniquement cause du retard qu'a éprouvé jusqu'à ce moment le départ de S. A. R. l'archiduc Charles. Il est maintenant certain que ce prince se mettra en route mardi 5 de ce mois, pour se rendre, par Ratisbonne, Donawerth et Mergentheim, à l'armée du Rhin.

Comme l'affaire avec la cour Bavauro Palatine est entièrement terminée et applanie, M. le premier chambellan comte de Tattenbach, qui avoit été envoyé ici pour cet objet, aura au premier jour son audience de congé.

Francfort, 9 avril. Nous avons annoncé que plusieurs régimens autrichiens devoient se rendre de l'armée du Haut-Rhin, à celle du Bas-Rhin. Ces troupes sont main-

tenant en pleine marche pour leur destination, et déjà il en est passé une partie par cette ville.

D'après des avis arrivés de Paris par Basle, et qui paroissent mériter une certaine croyance, les français ne veulent plus reconnoître, pour la campagne prochaine, la ligne de démarcation proposée par la Prusse et la Hesse, et le gouvernement doit s'être déclaré formellement contre.

Les lettres de Pétersbourg et de Constantinople s'accordent toujours à dire que, quoique de part et d'autre il se fasse des préparatifs de défense assez imposans, cependant les deux puissances évitent soigneusement tout ce qui pourroit occasionner une rupture. Ce qui paroît seulement à craindre, c'est que, comme la Porte va envoyer un ambassadeur à Paris, il se pourroit qu'on l'amenât par ce moyen dans les intérêts de la nation française.

La suite de l'ambassadeur turc qui a fait un si long séjour à Londres, est passée par ici la semaine dernière, retournant à Constantinople.

Spire, 4 avril. Le mouvement qu'a fait une partie de l'armée française vers l'intérieur de l'Alsace et de la Lorraine, paroît avoir pour cause le manque de vivres sur la frontière qui est entièrement épuisée, et où l'on ne peut en transporter faute de chevaux.

Ratisbonne, 5 avril. Aujourd'hui dans une séance extraordinaire de la diète, S. A. R. l'archiduc Charles a été nommé général-feld-maréchal de l'Empire. Les autres promotions dans la généralité ont été encore différées.

(Extraits des journaux de Francfort, des 7, 8 et 9 avril.)

Londres, premier avril. — Un fait étrange et certain prouve que l'Angleterre n'a pas moins besoin de la paix que la France et que le reste de l'Europe. Les fonds pour le subsidie promis à l'empereur ne sont point partis; on n'a pas pu en réaliser ce qui devoit l'être en numéraire. La banque a extrêmement restreint ses escomptes; elle les a réduits à-peu-près au dixième de ceux qu'elle faisoient anciennement; et les négocians, pressés par leurs échéances, privés du secours ordinaire que la banque leur offroit, empruntent le numéraire métal-

lique sur le pied d'un huitième pour cent d'intérêt par jour; ce qui seroit environ cinquante pour cent par année.

Ces nouvelles sont plus importantes que le départ des flottes et que les armemens de toute espèce.

Il n'y a peut-être pas un gouvernement en Europe qui veuille sincèrement la paix, et qui ne propose pour elle des conditions respectivement exagérées; mais la paix sera faite dans quelques mois, et pourquoi? parce que la guerre et les succès altérieurs deviennent impossibles à tout le monde.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, le 26 germinal.

Les armées de la république viennent de prendre une nouvelle position au-delà de la Moselle: un corps composé de 25 mille hommes forme une ligne depuis Trèves jusqu'à Bacharat; un autre corps, plus considérable que le premier, s'étend depuis les environs de Coblenz, en suivant le cours de la Moselle, jusqu'aux frontières de la France. Afin d'éviter ce qui est arrivé la campagne passée, qu'une avant-garde ennemie puisse entrer dans Trèves sans coup-férir, l'on fortifie la partie de cette ville qui regarde le Hundsruk pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Six mille pionniers sont occupés à ces ouvrages, ainsi qu'à ceux que l'on achève sur la Montagne-Verte, qui présente en ce moment l'aspect d'une forteresse. Trois retranchemens formidables garnis d'artillerie en rendent l'attaque de la plus grande difficulté. Du reste, suivant les mêmes nouvelles, il arrive continuellement des renforts aux français sur le Hundsruk, et leurs armées se grossissent chaque jour davantage.

Une escadrille anglaise, composée de plusieurs bâtimens de guerre de diverses grandeurs, croise de nouveau sur nos côtes, et dernièrement encore elle est entrée dans la rade d'Ostende pour la visiter; mais heureusement qu'il ne s'y trouvoit aucun navire marchand, parce qu'à mesure qu'il en arrive, on les fait entrer dans l'intérieur du port.

Le vaisseau neutre *la Toscane*, chargé dans le Nord pour le compte de la ville d'Anvers, est entré dans l'Escaut occidental; à son passage devant Flessingue, il a été arrêté par les hollandais. Aussi-tôt que l'on eut appris cette nouvelle à Anvers, quelques membres de l'administration du département des Deux-Nethes partirent pour Flessingue, afin de réclamer auprès des autorités civiles et militaires de cette ville, l'exécution du traité d'alliance entre les républiques française et batave, qui déclare l'Escaut libre pour toutes les nations. L'on est curieux de savoir le résultat de cette affaire qui servira de règle générale pour l'avenir.

Le citoyen Tort de la Sonde est arrivé avant-hier en cette ville, venant de Paris, sous l'escorte de plusieurs gendarmes; il a été déposé dans la prison criminelle. Le ministre de la justice a écrit en même tems une lettre à l'administration du département de la Dyle, afin qu'elle le fasse paroître devant un jury d'accusation. Ce personnage est accusé de conspiration.

Des lettres qui arrivent du côté du Haut-Rhin, présentent un affreux tableau de la misère qui règne dans ces malheureuses contrées, depuis les bords de la Moselle, jusqu'à la Nahe. Les infortunés habitans sont réduits à vivre des alimens les plus grossiers. Le pain d'avoine est devenu parmi eux un objet de luxe. Le

(2)

peu de vivres qui leur restoient, a été mis en réquisition. Pour comble d'infortune, l'emprunt forcé se perçoit parmi eux avec la plus grande rigueur. Avec cette extrême détresse, contraste de la manière la plus scandaleuse le faste qu'étaient les commissaires auprès des armées.

PARIS, le 1 floréal.

Sénèque saturé de biens au milieu de ses palais, de ses parcs, de ses jardins, prêchoit fort à son aise le mépris des richesses. Camus n'est pas encore tout-à-fait au niveau de Sénèque; mais sa prudente prévoyance lui a procuré quelques lambeaux de l'ancien régime, et composé un sort très-honête dans celui-ci; il eût été plus brillant, si le corps législatif avoit voulu déroger, en considération de ses éminens services, à la règle générale, et déranger un peu le cordeau de l'égalité pour faire place à un petit privilège exclusif que Camus croyoit pouvoir exiger de la reconnaissance nationale. Quoiqu'on n'ait pas cru pouvoir accorder ce prix à ses travaux économiques, il les poursuit avec une ardeur infatigable, mais qui quelquefois inspire aux intéressés de l'humeur contre ce *Terray* de la république. Cette humeur nous a valu les agréables vers qu'on va lire.

E P I T R E P R E M I E R E.

A U C I T O Y E N C A M U S,

Représentant du peuple, et membre du conseil des cinq-cents.

Au nouveau Sully de la France,
A vous qui nous représentez
Ses vertus et ses qualités,
Et qui dans la même balance,
Pesez avec sagacité
Et la recette et la dépense,
Salut, honneur, gloire et santé.

Permettez que je vous adresse,
Au nom des malheureux commis,
Un petit mot sur la détresse
Où vos épargnes nous ont mis.

C'est très-bien fait d'être économe;
Mais, en vous accordant ce point,
Vous m'avouerez qu'il ne faut point
Qu'un grand souverain le soit comme
Le premier savecier du coin
En bien, en mal, pour être sage,
On doit toujours fuir les abus,
Et vous savez le vieil adage
Qui dit: *Est modus in rebus.*
Un peu plus de reconnaissance
N'est pas ce qui sieroit le moins
A votre rare bienfaisance;

Car, si nous veus donnons nos soins,
C'est pour avoir en récompense
De quoi fournir à nos besoins.

Je connois le patriotisme
Qui semble en tout vous dominer;
Mais à un petit brin d'égoïsme
Ne peut-on pas vous soupçonner?
Vous êtes, en quelque manière,
(Pardonnez la comparaison)
Ce médecin qu'a peint Molière,

Qui, d'abord, comme de raison,
Ayant bien soigné sa bedaine,
Prétendait que dans sa maison
Tout le monde eût la panse pleine.

A la vérité je conçois
Qu'on ne peut pas sentir nos peines,
Quand on retire chaque mois
Ce que nous n'avons qu'une fois
Pour nos cinquante-deux semaines.

Vous me direz peut-être bien
« Que le papier n'étant plus rien,
« Votre honoraire est minuté,
« Et bien moins que vous ne valez
« Pour les services signalés
« Que vous rendez à la patrie. »
Mais si les trente mille francs

Qui vous sont payés par quinzaine,
Au dire de beaucoup de gens,
Vous laissent encor dans la gêne;
Convenez à fortiori
Qu'on doit être fort mal nourri
Du douzième de cette somme;
Car, pour être républicain,
Après tout, on n'est pas moins homme,
Et, comme tel, il faut en somme
Au moins un habit et du pain.

Par l'avis des bons patriotes,
Vous qu'on a vu se gouverner,
Voudriez-vous nous ramener
Au régime des *sans-culottes*?
Et pourtant, sans vous en douter,
Tel est, je crains, l'état critique
Où bientôt vous allez jeter
La moitié de la république.

Pour moi (sans que par cet aveu
Le rouge au visage me monte)
J'avourai qu'il s'en faut de peu
Que, dépouillant la toute honte,
Ami vrai de l'égalité,
Je n'aie avec sérénité,
Des passans frotter la poussière,
Afin de couvrir mon derrière,
Et de manger à volonté.

Aussi bien, pour toute ressource,
Je n'ai que cela désormais;
Car vous n'emplissez pas ma bourse,
Et j'ai vendu tous mes effets.

Pour me procurer quelques vivres,
Et le tout encore à grands frais,
Je me suis défait de mes livres,
Qu'avec tant de soin je gardois.
Hier, pour dernière disgrâce,
Le cœur pénétré de regrets,
Je me suis séparé d'Horace,
Cet Horace que tant j'aimois!
De sorte que dans mes accès,
Ou de tristesse ou de délire,
Je vais être réduits à lire

Chénier, Lebrun, et cetera.
Ma foi, les lise qui voudra!
Ils peuvent bien toujours écrire,
Mais aucun d'eux de m'ennuiera.

Par le citoyen PAULIN CRASSOUS,
Commis au bureau de Comptabilité.

On parle beaucoup du rapport d'une commission qui, chargée d'examiner la loi d'amnistie du 3 brumaire, doit, dit-on, proposer de l'étendre sans exception, à tous les délits révolutionnaires commis depuis le 14 juillet; l'émigration seroit seule exceptée.

Telle est la défiance que de longs malheurs et l'habitude de souffrir nous ont inspirée, que dans les mesures même de douceur, qui ne devraient exciter que la reconnaissance, on est toujours tenté de chercher les intentions détournées de la politique! L'indulgence qui pardonne ou qui jette le voile de l'oubli sur les fautes et sur les erreurs, est une des plus belles prérogatives de l'autorité; mais l'indulgence qui pardonne au crime la déshonore, et s'en rend en quelque sorte complice. On parle d'excepter l'émigration; mais on ne parle point des horreurs de septembre. Quelle seroit cette amnistie, qui, d'un côté, absoudroit l'homme égaré, et peut-être repentant, et de l'autre offrirait grâce à l'assassin encore infect du sang qu'il a versé?

Le plus cher de nos vœux est de voir les erreurs mises en oubli; mais qui pourra jamais oublier tant d'innocentes victimes massacrées sans pitié aux portes des prisons, à coups de piques, de sabres et de haches, bénissant leurs bourreaux à leur dernier soupir, et mourant dans des flots de sang? Voilà l'image qui sera éternellement présente à tous les cœurs sensibles; voilà les forfaits qui ne trouveront jamais d'amnistie dans les âmes honnêtes; voilà ce que le législateur chercheroit vainement à voiler; et qui d'ailleurs voudroit participer à une indulgence outrageante qui mettroit les fautes à côté des monstruosité les plus affreuses qui confondroit l'égarement avec l'assassinat, et déshonorerait le repentir en l'assimilant au remords?

Les vsisseaux qui portent les agens du gouvernement à Saint-Domingue, sont partis de Rochefort avec le meilleur vent possible. Le bâtiment qui les a accompagnés jusqu'au de-là du cap Finistère, est rentré, et a annoncé qu'ils avoient échappés aux anglais.

Le directoire exécutif a pris hier un arrêté qui porte que le traitement des fonctionnaires publics et employés des administrations, sera réduit, à compter de la deuxième quinzaine de germinal, en mandats, à la somme fixe à laquelle ils avoient été originellement réglés. Ceux de chaque administration ne pourront excéder le taux moyen de 3000 liv. par an. Le *maximum* sera de 8000 liv. et le *minimum* de 1200 liv. La deuxième quinzaine de germinal sera payée deux tiers en mandats et un tiers en assignats.

Les lettres de Cologne et de Wesels'accordent à dire que le plan des français est de porter l'offensive sur la rive droite du Rhin, et de tenir la défensive sur la

Moselle, le Handspruck et le Haut-Rhin. On ne dit rien du plan des autrichiens, qui sans doute n'est pas connu.

Les lettres de Hambourg annoncent qu'il y a dans le gouvernement, ainsi que dans les habitans, une inquiétude générale sur la tournure des affaires, à laquelle on ne peut encore assigner ni un motif clair, ni un but déterminé; mais on paroît craindre que cette petite république ne soit entraînée par une force supérieure à des mesures contraires à l'entière neutralité qu'il lui importe tant de conserver. Une circonstance qui semble venir à l'appui de ces craintes, c'est le bruit qui vient de se répandre qu'on avoit mis un embargo sur tous les vaisseaux hambourgeois qui se trouvent dans nos ports.

Il se forme en ce moment un camp dans la plaine de Grenelle, sous les murs de Paris. Déjà une partie de l'artillerie y est placée. On dit qu'il sera composé de quinze à vingt mille hommes. On en ignore la destination.

Avant-hier, on a fait des visites domiciliaires à Ivry, village près Paris. Le résultat a été l'arrestation de c. Mantevrier, accusé d'avoir commandé une partie de la force armée de la section du Luxembourg, lors des journées de vendémiaire; accusé de plus de correspondance avec les émigrés.

P. L. Astier, membre du bureau central du canton de Paris, au commissaire du directoire exécutif près le département de la Seine.

Paris, 28 germinal, an 4.

Citoyen, veuillez agréer et faire agréer aux autorités supérieures, ma démission des fonctions d'administrateur du bureau central du canton de Paris.

J'avois trouvé dans l'énergie de mon patriotisme, dans le brûlant désir de coopérer à l'affermissement de la république et de seconder les vues du gouvernement, les motifs d'acceptation de cette place orageuse, pour laquelle j'en ai quitté une tranquille et d'un revenu équivalent.

Je trouve dans l'insuffisance des moyens actuels de la police, dans la nécessité d'employer une multitude d'agens qu'on ne peut connoître et dont on ne peut répondre, dans les manœuvres d'une intrigue sans cesse agissante pour entraver la marche de l'administration et compromettre ses chefs, l'impossibilité de faire le bien, et je me retire.

Vous savez, citoyen, quels sont mes principes; vous savez qu'étranger à tous les partis, à toutes les factions, j'ai combattu, d'un courage égal, et pendant trois années de suite, le royalisme et l'anarchie. Ami des loix et de l'humanité, mes mains ne sont souillées ni par le sang, ni par les rapines, et j'emporte dans ma retraite le témoignage d'une bonne conscience et l'estime des véritables amis de la république.

Nouvel avis du bureau du *Véridique*.

Les propriétaires du *Rôdeur*, anciens co-associés du fondateur et rédacteur du *Courier Universel* ou *Véridique*, n'avoient laissé à celui-ci, ou plutôt à la fa-

(4)
mille pour sa part de leur commune propriété, que le seul titre du journal. Ils viennent de ravir encore, et de s'approprier ce titre de *Véridique* qu'ils prennent aujourd'hui. Mais ce qu'ils ne déroberont pas, c'est la pureté des principes, le courage et le talent du rédacteur. On désireroit qu'ils les égalassent, afin qu'au lieu d'un bon journal, le public en eût deux bon sous le même titre. Mais, en attendant, et quoiqu'il en arrive, cette conduite des *Rôdeurs*, nous oblige de reprendre de nouveau les abonnés d'apporter la plus grande attention à l'adresse qui est en tête de ce No. afin d'éviter toute confusion avec le *Rôdeur*, métamorphosé en *Véridique*.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1 floréal

Un membre, au nom d'une commission particulière, fait adopter une résolution, qui casse et annule les élections faites par l'assemblée primaire du canton de Caylus extra muros, département du Lot.

Morel donne une troisième lecture du projet de résolution concernant le mode de procéder au jugement des sourds et muets, prévenus de quelque délit; ce projet est adopté. Il porte en substance, qu'indépendamment des défenseurs officieux ordinaires, il sera donné à chaque prévenu, un conseil instruit dans l'art de parler et d'entendre le langage des signes.

Sur le rapport de Lamarre, le conseil adopte une résolution qui ordonne que les notaires seront tenus de déposer chaque année le double du répertoire de leurs actes au greffe du tribunal civil de département.

Une partie de la séance est consacrée au scrutin pour le renouvellement du bureau; Crassous est appelé à la présidence: les nouveaux secrétaires sont, Bion, Laplaigne, Bessroy et Duprat.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 30 germinal

On fait lecture d'une résolution du conseil des cinq-cents, qui porte que la maison de Croix-d'Avray, à Paris, sera destinée aux ambassadeurs de la république batave.

Le conseil approuve la résolution.

Plusieurs autres résolutions sont renvoyées à des commissions.

Zilia, roman pastoral, par la ce. Beaufort, avec romances, musique de Lambarelli.

A la ville on est plus aimable,
Au village on sait mieux aimer.

(Rousseau, *Devin du village*.)

A Paris chez l'auteur, rue Saint-Georges, chaussée d'Antin, n. 19, Desenne, au Palais-Egalité, Mercier, rue du coq Saint-Honoré, et H. Neuville, commissionnaire en librairie, rue de l'Arbre-Sec, n. 16. Prix 250 liv. assig. franc de port.

Cet ouvrage bien exécuté pour la partie typographique, nous a paru réunir de la naïveté, de la douceur, de la grâce et de l'intérêt.